

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE.

*Londres, le 2 mars.* — On lit dans le *Morning-Post*, organe des ex-ministres :

Nous avons appris hier de bonne source qu'une dissolution s'était déjà opérée dans le ministère ultra-royal, et que le duc de Wellington ainsi que quelques-uns de ses plus chauds partisans se retireraient du ministère. Il n'est pas douteux que cette dissolution arrive si déjà elle n'a eu lieu. Nous avons un ministère, mais pas de gouvernement.

Le cabinet entier ne possède pas la confiance de la majorité de la chambre des communes. Quelque étiquette que lord Stanley et ses satellites adoptent temporairement, il est évident que de fait ils ne peuvent s'unir avec le ministère Wellington-Peel. Dans le cas même où lord Stanley succéderait au duc de Wellington, cela ne donnerait guère plus de force à sir R. Peel.

Le roi ne peut sortir de l'embaras où il se trouve par la retraite du ministère entier et par l'union de tout le parti libéral qui possède dans son sein tout ce qui est nécessaire pour composer un cabinet fort et réformiste.

— On lit dans le *Courier*, deux heures après-midi :

Plusieurs membres de la fraction tory de la chambre sont maintenant auprès de sir Robert Peel. On croit généralement que le duc de Wellington a exprimé son désir de se retirer. Personne ne prévoit une seconde dissolution du parlement.

— On lit dans le *Standard* :

Le *Courier* de ce matin fait mention d'une nouvelle d'après laquelle on s'attend à la démission de lord Wellington. Ce bruit n'a cependant pas le moindre fondement.

— Le *John Bull* dit que la seule innovation qu'on a remarqué dans les formalités de la présentation de l'adresse, c'était que les membres de l'opposition se sont rendus, bras-dessus bras-dessous, au palais de Saint-James, derrière la voiture du président et se sont présentés à la cour en bottes et en habits longs.

Voici ce que dit le *Standard* à cet égard :

Nous partageons profondément le dégoût et même l'indignation qu'a excitée l'insulte faite au roi samedi lors de la présentation de l'adresse. C'est purement de l'ultra jacobinisme irlandais.

Les journaux américains reçus en dernier lieu vont jusqu'au 11 février. Ils annoncent que dans le congrès M. J. Quincy Adams a pris un ton d'hostilité décidée, auquel on ne paraissait guère s'attendre. Il a fait la motion que les papiers expliquant l'état de la négociation avec la France relativement à l'indemnité, fussent renvoyés au comité des affaires étrangères, en déclarant que comme il n'y avait pas de motif raisonnable pour espérer justice, il fallait appuyer la demande du président tendante à obtenir les moyens nécessaires au maintien de l'honneur national. Selon quelques journaux américains, le congrès avant de se séparer autorisera le président à délivrer des lettres de marque contre le gouvernement français.

Lawrence, qui a attenté à la vie du président le 20 janvier dernier, a été examiné par une commission médicale. Il a été reconnu que ce malheureux est effectivement atteint d'aliénation mentale.

*Découverte.* Des expériences faites à bord du bâtiment à vapeur le *Glascow* ont donné l'espérance de pouvoir employer la vapeur pour les voyages de long-cours. Jusqu'à présent on avait été arrêté dans ce projet par l'impossibilité

d'embarquer une provision de charbon suffisante pour alimenter le feu de la chaudière pendant une navigation de longue durée. M. Rutter de Lymington a cherché les moyens de surmonter cet obstacle en remplaçant la houille par des matières beaucoup moins pesantes, et voici le procédé qu'il a imaginé :

A une certaine quantité d'huile de baleine, de goudron, ou de toute autre substance analogue il mêle une égale quantité d'eau. Ce mélange coule doucement sur une petite quantité de houille en combustion, et qui se trouve suffisamment alimentée par ce liquide.

D'après ce que dit M. Rutter, quinze livres de goudron avec une égale quantité d'eau et vingt-cinq livres de houille ont procuré autant de chaleur que cent vingt livres de houille.

Il est à désirer que de nouveaux essais confirment les succès de ce procédé. La navigation par la vapeur lui devra une grande économie de combustible, en supposant même que l'inventeur ne parvint point à appliquer son idée aux voyages de long-cours.

## FRANCE.

*Paris, le 3 mars.* — M. le baron Desbureaux, âgé de 80 ans, commandant de la Légion-d'Honneur, doyen des lieutenans-généraux, vient de décéder.

— Les *Petites affiches* annoncent pour le 10 mars la vente des chevaux et voitures de M. Pozzo di Borgo.

— M. Guizot vient d'accorder une somme de douze cents francs, sur les fonds de son ministère, à M. Melloni, dont les travaux sur la chaleur sont justement appréciés par les savans français, et lui ont obtenu récemment la médaille de la Société royale de Londres.

— L'école de notariat de Niort vient d'être fermée jusqu'à nouvel ordre. Des dispositions de la nature la plus fâcheuse s'étaient glissées parmi les élèves. Plusieurs duels avaient eu lieu ; et la tranquillité de la ville était gravement compromise. Toutefois il paraît qu'avant même que le cours fut suspendu, les élèves avaient créé entre eux un jury de conciliation, et tous leurs différends paraissent être irrévocablement terminés.

— *Combat entre deux chiens.* Le manège Peller, rue Montmartre à Paris, vient d'être le théâtre d'une scène peu usitée à Paris. Par suite d'une gageure entre lord S... et lord C..., deux chiens se sont livrés un combat à mort. Le chien de lord S... était d'une taille gigantesque, celui de lord C... était petit mais svelte et délié.

Un grand nombre de spectateurs, rangés autour de la salle, attendaient impatiemment que le combat commençât. Au signal donné, le chien de lord C... se précipite sur celui de lord S..., le saisit par la patte de derrière et s'y cramponne avec force. Le chien de lord S... s'agit et se fatigue par de longs efforts pour se débarrasser d'un ennemi qu'il ne peut atteindre. Épuisé par un tournoiement qui dura plusieurs minutes, le chien de lord S... tomba sur le dos, et celui de lord C... profita du moment avec une agilité extraordinaire, le saisit à la gorge et l'étrangla. Cent livres sterling étaient le prix du vainqueur.

*Tempête et naufrages les 11, 12 et 13 février.*

*Alger, 20 février.* — Le 11 du courant un gros temps s'est élevé sur notre rade, le vent a soufflé avec violence, et la mer en courroux est venue porter la dévastation en notre port. Cette tempête a duré pendant les journées des 11, 12 et 13, sans interruption. Tous les habitans d'Alger, bourgeois, marins, militaires et condamnés ont rivalisé de zèle pour s'opposer aux effets de la tempête ; mais hélas ! tout a été inutile, rien n'a pu arrêter la fureur des flots. Les nouvelles constructions du môle extérieur de notre ville ont été détruites. Les effets du désastre sont incalculables.

Nous nous sommes assurés auprès de l'autorité des pertes qui ont eu lieu, et nous pouvons en garantir le nombre à 18 bâtimens de toute nation, dont le détail suit : 1 russe, 1 belge, 1 grec, 4 sardes, 2 espagnols, 2 napolitains, 4 maures, 3 français dont deux marchands et le bateau à vapeur de l'état l'*Eclairer*. Parmi ces bâtimens, on cite les suivans : le *Salvatore*, capitaine Caffiro ; l'*Elvina*, capitaine Gantelme ; la *Conception*, capitaine del Judite ; le *Désiré*, capitaine Pons ; la *Notre Dame de Montenero*, capitaine Tognetti ; l'*Hirondelle*, capitaine Gazan. La *Marne*, amarrée à quatre, a eu les câbles de l'arrière cassés et elle n'a dû qu'au rattachement de la mer de n'être pas brisée sur le quai où elle a été jetée.

— Une lettre particulière estime que la perte pour le commerce d'Alger est de 2,500,000 fr. ; plaise à Dieu que cette évaluation soit exagérée.

## BELGIQUE.

### CHAMBRE DES REPRESENTANS.

*Séance du 4 mars.* — L'ordre du jour appelle le second vote du budget des finances.

Les divers articles du budget sont successivement adoptés sans discussion, jusqu'à l'article 4 du chapitre 4 qui avait été rejeté.

Traitement des agens forestiers, 276,530 fr.

M. d'Huart, ministre des finances : Dans une séance précédente, j'ai annoncé à la chambre qu'il serait possible d'opérer quelques réductions dans le chiffre de l'administration forestière dans le courant de l'année. La chambre en rejetant la somme globale a voulu que ces réductions fussent indiquées dès à présent. J'ai examiné avec beaucoup d'attention le personnel de cette administration, et j'ai trouvé qu'en le gênant beaucoup on aurait moyen d'atteindre une réduction de 5,500 francs. C'est pour satisfaire au vœu exprimé par la chambre que j'ai recherché les économies possibles, et que je la prie de fixer le chiffre à 271,000 fr.

M. Gendebien : Ce n'est pas seulement une réduction sur le chiffre que la chambre demande ; c'est une allocation telle que le ministre soit forcé d'aviser aux moyens de réduire le personnel de l'administration forestière.

C'est le moment, puisqu'il a été voté une somme de frs. 350,000, pour augmenter le personnel de la douane, et il y aurait assurément moyen de faire entrer dans la douane la plus grande partie des agens forestiers. Si le gouvernement est saisi par cette occasion, il en résultera que, quand tout le monde sera convaincu de l'inutilité de l'administration des eaux et forêts, on mettra les employés à la pension ; car il sera impossible de les renvoyer les mains vides dans tous les cas, je ne puis me satisfaire de la réduction de 5,500 francs que propose le ministre.

Après quelques autres explications, le chiffre de 271,000 frs. est adopté.

Les derniers articles du budget sont successivement mis en discussion et définitivement adoptés, ainsi que le dispositif qui en fixe la totalité à 12,599,830 frs.

On procède à l'appel nominal.

Le budget est adopté par 65 voix contre 1. M. Seron est l'opposant.

M. de Stembier et Thienpont se sont abstenus, n'ayant pas assisté à la discussion.

L'ordre du jour appelle ensuite le rapport des pétitions.

M. Morel Danhel, rapporteur, a la parole :

« Un grand nombre de cultivateurs de la commune de Vlaeringhe (Flandre occidentale), demandent qu'il soit frappé des droits sur les huiles de poisson et autres huiles étrangères, à leur entrée en Belgique. »

La commission propose le renvoi au ministre des finances et le dépôt au bureau des renseignemens.

M. Royer demande en outre le renvoi au ministre de l'intérieur.

Ces propositions sont adoptées.

« Le sieur B. J. Hebbelinck, révoqué de ses fonctions de juge de paix de Nazareth, (Flandre Orientale), demande d'être admis à la pension. »

La commission propose le renvoi au ministre de la justice.

M. Ernst, ministre de la justice. Je ne sais quel peut être le but de la commission en proposant ce renvoi, le pétitionnaire a été révoqué pour des motifs graves ; ces faits se sont passés avant mon entrée au ministère, mais j'ai pris des renseignemens et je ne puis qu'approuver ce qu'a fait mon prédécesseur. Je demande l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté.

Plusieurs pétitions tendant à obtenir la naturalisation sont renvoyées au ministre de la justice.

« Le sieur Elskens, dit Borremans, ex-colonel au premier régiment de chasseurs à pied, réclame l'intervention de la

chambre, pour obtenir sa réhabilitation, ou au moins de déclarer par vote d'interprétation ou autrement que les arrêts de la haute-cour militaire soient soumis au recours en cassation.

La commission propose le renvoi aux ministres de la guerre et de la justice, et le dépôt au bureau des renseignements.

M. Gendebien. Il m'appartient d'autant plus de prendre la défense de Borremans, que je n'ai pas peu contribué à son arrestation. Si tous les coupables de la conspiration de 1831 avaient été arrêtés comme lui, ils eussent aussi été condamnés, et bien des hommes de tout grade et de toute distinction seraient aujourd'hui flétris par le même arrêt. Je ne ferai pas de révélations, je les livrerai au grand jour quand le moment sera venu. Mais je le déclare hautement, parce que j'ai toujours dit la vérité, Borremans a été la victime de la rouerie diplomatique qui a perdu la Belgique; il a été le jouet de la diplomatie étrangère, jouet dont se sont servis des hommes qui sont aujourd'hui bien reçus et recherchés à la cour; ils se sont servis de lui, de préférence, parce qu'il était moins capable de juger la portée de ses démarches. Mais il faut rendre cette justice à Borremans, qu'il avait déclaré qu'il ne tirerait ni sur le peuple ni sur la garde civique, et que, si le peuple voulait le prince d'Orange, une quasi-restauration, il laissait faire.

Quand il fut arrêté, on lui fit de belles promesses pour l'engager au silence, et il a été abandonné au moment où il a été livré aux juges.

Borremans a été condamné à trois ans de prison; mais la haute cour n'avait pas prononcé la déchéance du grade; cependant, d'après les articles du code, la déchéance du grade doit être prononcée par la haute cour et dans le même arrêt. Le régent fit ce que la haute cour n'avait pas fait. Vous savez qu'il y avait auparavant une révision que le roi faisait des arrêts de la haute cour, ce qui remplaçait le pourvoi en cassation. Le roi ne pouvait jamais aggraver la peine, mais il pouvait la diminuer ou l'abolir tout à fait. Le régent ne crut pas devoir user du droit de révision parce qu'il considérait l'ordre judiciaire comme indépendant du pouvoir exécutif; cependant il paraissait que cette révision aurait dû subsister d'autant mieux que le délit était antérieur à la promulgation de la constitution; car Borremans n'a été condamné que pour la conspiration de Grégoire, et non pour celle du mois de mars; mais dans tous les cas, le régent n'aurait pas dû aggraver la peine.

Maintenant messieurs, il nous reste à inviter le ministre à examiner cette affaire. Car, à mon avis, l'arrêt du 3 mai 1831 est illégal, et si Borremans attaquait devant les tribunaux le ministre de la guerre en paiement de sa solde arriérée et de sa solde courante, il aurait gain de cause. Evitez un scandale, car si Borremans se présente devant les tribunaux, pour se justifier complètement, il prouvera qu'il y avait des coupables plus haut placés que lui, à l'influence desquels il a cédé.

Je le répète, il a été victime de la rouerie diplomatique et de la conspiration où ont trempé bien des hommes qui sont maintenant recherchés à la cour. Je m'abstiens, car je pourrais aller trop loin.

M. de Brauckere: Avant d'aller plus loin, il me semble qu'on devrait prier le ministre de la guerre d'être présent. Il a donné, il est vrai, des explications, mais elles ne justifient en rien l'arrêt du 3 mai 1831. Qu'un organe du gouvernement déclare qu'il fera de cette pétition l'objet d'un examen spécial, et je me déclare satisfait.

M. Huart, ministre des finances: Il est facile de comprendre que la question est très délicate. Si Ernest Grégoire revenait en Belgique, que diriez-vous s'il réclamait l'arriéré de son traitement. Il a été acquitté lui, et *aforsiori* il serait fondé à réclamer.

Je crois néanmoins qu'il y a lieu à examiner la pétition, et que M. le ministre de la guerre fera ce qu'il devra dans l'intérêt politique du pays.

Après une réplique de M. Gendebien, les conclusions de la commission sont adoptées.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

#### LIEGE; LE 5 MARS.

Les journaux anglais du 2 parlent de dissidences qui auraient éclaté dans le sein du ministère. Le *Courier* dit même que le duc de Wellington est déterminé à se retirer. D'autre part, le *Standard* soutient que tous ces bruits sont sans fondement. (V. Angleterre.) La correspondance particulière de Paris annonce que le général Sébastiani a refusé d'entrer au ministère, et qu'il est sur le point de repartir pour Londres. Les lignes qui suivent, extraites du *Journal des Débats*, semblent confirmer cette dernière nouvelle: « Le général Sébastiani n'est pas dans l'intention de faire un long séjour à Paris. Il compte retourner à Londres dans deux ou trois jours. »

Les journaux français donnent des détails étendus sur la tempête qui a eu lieu sur les côtes d'Afrique et dans laquelle tant de vaisseaux ont été engloutis. (V. France.) Voici ce qu'ils rapportent de la perte d'un bâtiment belge: « Vers deux heures le *Robuste*, navire belge, amarré près de la santé cassa ses cables, vint tomber sur le stationnaire et s'engagea dans son beaupré. Après de nombreuses avaries de part et d'autre, l'équipage du *Robuste*, voyant que ce navire allait faire côte, prit le parti de l'abandonner et de passer à bord

du *Cygne* qui s'empressa de le recevoir avec la plus grande cordialité. Enfin, ce bâtiment, dans le plus grand état de détresse, s'éloigna du *Cygne* pour aller faire côte sous l'hôpital Caratine. »

On ne s'accorde pas sur le nombre des victimes de ces tristes événements, les uns le portent à 36, les autres disent qu'il s'élève seulement à 14. On déplore surtout la perte du capitaine d'artillerie française de Livois, jeune homme d'une haute expérience. Le *Moniteur Algérien* raconte ainsi la mort de cet officier. Pendant toute la journée du 11 on avait vu courir le capitaine de Livois aux postes les plus dangereux, et partout son courage excitait l'admiration; plusieurs fois il fut arrêté au moment où, emporté par son dévouement, il se précipitait vers une mort certaine. Il continua à montrer ce même dévouement jusqu'au moment où il devint enfin victime de son zèle. Nous avons dit que le navire russe la *Vénus* avait été jeté à la côte au-dessous de l'hôpital Caratine: il y restait immobile et comme incrusté sur les rochers où il était échoué; les vagues les plus impétueuses venaient se briser sur ses flancs sans pouvoir l'ébranler. Le capitaine de ce bâtiment était resté sur son bord. L'espérance de le sauver décida M. de Livois à essayer une tentative d'une hardiesse inouïe. Le navire l'*Immaculata-Conception* était également jeté et enfoncé dans les rochers à 20 pieds environ du navire russe dont les mâts, abattus et renversés, penchaient du côté de la *Conception*.

M. de Livois se fit descendre d'une fenêtre de l'hôpital sur les rochers, d'où il gagna le dernier bâtiment. Deux cordes furent tendues d'un navire à l'autre; suspendu sur ce fragile appui, M. de Livois tentait de se rendre à bord de la *Vénus*, lorsqu'une vague furieuse rapprochant les deux bâtiments fit fléchir la corde; M. de Livois perdit l'équilibre, et ce brave officier disparut dans les flots.

— Le *Journal du Commerce* d'Anvers, feuille orangiste, semble se réjouir de la perte du *Robuste*. Voici en quels termes elle annonce ce triste événement:

« Le navire le *Robuste*, dont quelques journaux ont fait tant de bruit comme devant ouvrir des débouchés inespérés à notre commerce expirant, le FAMEUX *Robuste* a fait naufrage. »

#### On lit dans le *Journal des Flandres*:

« Des émissaires polonais ont quitté l'an dernier la France, l'Angleterre et la Belgique, pour explorer la Russie, la Pologne et les possessions les plus lointaines de Nicolas en Asie. La crainte de compromettre leur généreux dévouement nous a empêchés jusqu'ici de livrer à la publicité les rapports satisfaisants qu'ils ont fait parvenir à leurs compagnons d'infortune, rapports dont nous avons reçu la confiance sous le sceau d'une imperturbable discrétion, au moins jusqu'à l'époque où le mystère deviendrait inutile. Aujourd'hui que ces braves jeunes gens ont échappé aux périls de leur généreuse entreprise, qu'ils ont parcouru sous plusieurs déguisements les forêts de la Lithuanie, St.-Petersbourg, Moscou, les mines de l'Oural et les Steppes de la Sibérie, et qu'ils sont heureusement de retour en Angleterre, le seul pays de l'Europe où la vengeance de l'autocrate ne puisse plus les atteindre, nous croyons servir la grande cause de la liberté humaine en disant les chances de triomphe qui se multiplient pour elle dans les contrées les plus asservies de l'ancien monde.

La rigueur de la compression, l'épuisement de toutes les sources du commerce et presque des aliments de l'existence, ont tellement affaibli cette malheureuse nation qu'un soulèvement immédiat est devenu à peu près impossible. Mais les enfans grandissent; les frères, les fils des proscrits qui avaient douze ans en 1830, en ont dix-sept aujourd'hui; toute une génération de vengeurs! Et puis l'excès du mal est poussé à une telle intensité qu'il sera bientôt plus prudent de s'insurger que de se soumettre. La Pologne ne prendra plus l'initiative d'une nouvelle lutte, mais la moindre étincelle du dehors peut d'un instant à l'autre y ranimer la flamme de l'insurrection.

La Lithuanie souffre moins. Ses bois immenses offrent un refuge à une poignée de désespérés qui

attaquent encore les convois russes, mais ne se hasardent pas en combats réglés.

Mais le plus grand espoir des Polonais est pour le moment en Russie même. L'armée est sillonnée de conspirations, et c'est par crainte que le gouvernement vient d'éloigner de St.-Petersbourg la plus grande partie de la garde impériale sous prétexte de la revue de Kalish. Les gouverneurs exercent dans les provinces un pouvoir territorial, tous les jours ils font enlever des jeunes gens qui ont eu le malheur de s'exprimer avec irrévérence sur l'ongle du tigre. Jamais les familles ne savent où l'on transporte ainsi leurs enfans, mais on a lieu de croire qu'on les fusille à mi-chemin, ou qu'on les étend jusqu'à la mort de coups de bâton, ainsi qu'il est advenu au vénérable Niémoyewski. La disette est effroyable et le peuple murmure contre ses maîtres, considérant ces plaies publiques comme un châtiement de la providence. Les esclaves aussi détraquent partout où ils le peuvent les fabriques de l'état; mais c'est surtout en Sibérie que le contact des héroïques exilés, l'aspect de leurs souffrances, de leur foi, de leur résignation embrâse des populations, jusqu'alors glacées, du feu sacré de la liberté.

Un arrêté royal du 26 février autorise le conseil de régence de Liège à céder, par forme de transaction, au sieur Devillers, propriétaire dans la dite ville, un terrain vague contigu à la voie publique et contenant 32 mètres 10 centimètres.

— Des arrêtés du même jour accordent:

A la commission administrative du musée d'histoire naturelle de Bruxelles, un subside de 1,500 fr. pour la mettre à même de se procurer différents objets de l'Amérique du nord, qui manquent à ses collections;

A la direction de l'académie de dessin, peinture et architecture de Gand, un subside de 4,000 fr. pour la mettre à même de compléter l'organisation de cet établissement, et en particulier pour l'établissement de cours dans l'intérêt des arts industriels;

A la direction de la même académie, un subside de 4,000 francs pour l'aider à pourvoir aux frais tant du concours que de l'exposition qui auront lieu à Gand, en 1815.

— Par arrêté de la même date, le subside de dix mille francs alloué à l'école industrielle de Gand, pour l'année 1834, lui est continué pour l'exercice 1835.

— On écrit de Charleroi, le 1<sup>er</sup> mars:

« Jeudi dernier, le bateau l'*Ambroise*, chargé de 173 tonneaux de houille, appartenant à M. le Bon de Charleroi, est entré dans le port de Maubeuge; il n'avait rencontré aucun obstacle dans le cours de sa navigation. Deux autres grands belandres appartenant au même propriétaire sont en chargement à Charleroi, en destination de Landre-cies. Ce résultat des travaux des concessionnaires de la Sambre française est la plus belle réponse aux attaques portées contre cette canalisation et contre ceux qui l'ont entreprise, dirigée et secondée. En dix huit mois onze écluses et cinq grands ponts ont été construits, tous les déversoirs anciens ont été refaits presque à neuf, la rivière a été creusée et élargie sur 55,000 mètres de développement, le chemin de hallage, qui n'existait pas, a été établi en dessus des plus hautes inondations.

— Par suite d'une disposition du ministre-directeur de la guerre, en date du 28 février 1835, tous les généraux de division et de brigade de l'armée active ont droit à des frais de représentation à partir du 1<sup>er</sup> janvier dernier, ces frais sont fixés à 600 fr. par mois pour les premiers et 300 fr. pour les seconds.

— Les journaux hollandais du 4 ne contiennent que quelques nouvelles de Java. D'après les journaux de Batavia du 22 octobre les dégâts causés par le tremblement de terre du 10 n'étaient pas moindres dans l'intérieur de la colonie qu'à Batavia même. Un arrêté du gouverneur général *ad interim*, en date du 14 novembre, porte que l'importation des étoffes de laine ou de coton, confectionnées dans les lieux situés à l'ouest du cap de Bonne-Espérance, ne pourra se faire qu'à Batavia, Somarang et Sourabaya.

— Si peu d'idées neuves courent le monde que c'est justice d'applaudir à celles qui ont le double mérite de naître pour la première fois et de naître au profit d'un intérêt général. C'est dans cette classe qu'il faut ranger celle de MM. Grémeux et Ralson. Nous les félicitons de leur courage à entreprendre la ruine du monopole intellectuel et à consacrer leur beau talent à appeler tout le monde à connaître ce que tout le monde est censé savoir : *nemo censetur ignorare legem*. Un ordre rationnel peut seul amener cet avantage : c'est la pensée que ces habiles législateurs ont conçue et qu'ils remplissent dignement. Les étrangers surtout doivent gagner à cela ; car plus que personne ils se perdraient dans le dédale des lois françaises. (Voir aux annonces.)

P.S. L'affaire de M. Moreau, accusé d'homicide commis en duel, avait été fixée au 4 de ce mois : la première audience a été employée à l'audition des témoins, dont les dépositions, en confirmant le fait qui au surplus était constant, ont été très-favorables à l'accusé. Les débats ont été remis à l'audience du lendemain ; et aujourd'hui, après le réquisitoire du ministère public, la défense de Moreau présentée par M<sup>rs</sup> Frère et Forgeur et la position des questions, le jury, présidé par M. l'avocat de Lezaack, est entré en délibération : il est rentré en séance après quelques minutes, et a déclaré M. Moreau auteur d'un homicide commis en état de légitime défense. M. le président a aussitôt prononcé l'acquiescement de l'accusé qui a été accueilli par une salve d'applaudissements. Nous tâcherons de donner demain quelques détails plus amples sur cette affaire.

Par une coïncidence assez singulière et bien frappante, le conseil de guerre, par une décision motivée avec un soin particulier, a déclaré aujourd'hui même le duel non punissable. C'est le quatrième jugement semblable rendu par les conseils de guerre : il y a donc unanimité dans la jurisprudence militaire.

#### CAUSES DE LA REVOLUTION BELGE.

L'Indépendant a publié, ces jours derniers, plusieurs articles fort remarquables sur les événements qui ont amené 1830. L'auteur y réfute de très-haut l'ouvrage de M. de Keverberg sur les causes de la révolution : nous le disons avec un vif sentiment de plaisir. Nous pensons que depuis long-temps les colonnes des journaux de Paris n'ont rien offert de plus distingué sous le double rapport de l'éclat du style et de la profondeur de la pensée. Nos lecteurs en jugeront par les extraits qui suivent :

« Le royaume des Pays-Bas a péri ; la place qu'il occupait dans les traités de 1815 est effacée ; parviendra-t-il à se faire réintégrer dans cette grande charte du droit public européen, selon l'expression de M. Ch. Froment ? Nous ne le pensons pas. Cette réintégration ne serait dans les intérêts ni de la Belgique ni de la Hollande ni de l'Europe ; elle ne servirait que les haines de ces quelques hommes, aujourd'hui sans patrie, assez malheureux pour être reniés par la Hollande et pour renier la Belgique.

« L'Europe n'a plus rien à apprendre, elle ne demande pas une épreuve itérative ; on avait essayé d'unir deux populations inégales en nombre en attribuant la suprématie à la minorité ; c'était là une grave atteinte portée à l'ordre immuable des idées humaines ; la majorité revendiqua ses droits, elle osa être elle-même et l'essai d'union ne réussit point, pourquoi le renouvellerait-on. Ceux que la catastrophe de 1830 n'a point éclairés, persisteraient dans leur obtinasion même en présence d'une seconde catastrophe. Une nouvelle tentative reproduirait une situation contre nature, plus précaire, plus périlleuse pour le repos général que la situation actuelle qui acceptée par l'immense majorité des Belges, offre par la même, des chances de durée et de paix. Relever le royaume des Pays-Bas, serait rouvrir une lutte qui a pu se prolonger pendant quinze ans sans danger imminent pour l'Europe calme et presque immobile, mais qui aujourd'hui perpétuerait un état de crise, en mêlant des agitations partielles aux agitations générales.

« La Hollande ne peut vouloir de nouvelle union, elle se reconnaît dans l'impuissance d'absorber la Belgique ; elle sait que la Belgique la rongerait lentement elle-même. La Hollande ne pourrait accepter l'union que sous une condition : c'est que la Belgique renoncerait à elle-même, en perdant le souvenir du passé, l'espoir de l'avenir. Condition impossible,

car attachée à la Hollande, la Belgique ne serait point morte ; foulée aux pieds, le cœur lui battrait encore ; elle ne tarderait pas à vivre de nouveau de sa vie propre. Elle résisterait à toute absorption ; et si elle consentait à ne pas triompher physiquement de la Hollande, ce serait pour en faire insensiblement la conquête morale. Initiée à la civilisation de l'Europe méridionale, la Belgique y initierait à son tour la Hollande ; elle commencerait ce travail d'assimilation en détachant de la Hollande le Brabant septentrional. Par la supériorité numérique et l'activité sociale, elle forcerait graduellement la nationalité hollandaise à se replier sur elle-même et à s'annihiler. Ce n'est pas d'ailleurs que cette nationalité se présente bien imposante ; née des troubles du XVI<sup>e</sup> siècle, c'est une des nationalités les plus jeunes de l'Europe ; et si la Belgique moderne avait besoin d'invoquer l'autorité du passé, elle trouverait les éléments d'une nationalité dans des temps bien reculés ; elle pourrait revendiquer comme base de sa nationalité d'aujourd'hui, cette nationalité flamande si forte, si complète, pendant les trois siècles qui ont précédé le seizième, alors que la Hollande était encore sans nom. La Hollande est plus jeune que la Flandre ; et Amsterdam a succédé à Bruges ; la nationalité hollandaise s'est établie sur les ruines de la nationalité flamande, ruines glorieuses, qui subsistent encore, qui se découvriront pour peu que nous veuillions déblayer le terrain et sur lesquelles nous pouvons bâtir à notre tour, sans nous interdire l'emploi des matériaux que nous offre la civilisation moderne.

« Réunie de nouveau à la Hollande, la Belgique pourrait donc attendre une tardive et mystérieuse consolation de l'avenir, mais comment supporterait-elle le présent ? Où puiserait-elle cette patience, cette abnégation apparente qui fait que des générations entières consentent à vivre dans l'attente, à mourir sans désespoir, en laissant à d'autres la tâche inachevée, en leur transmettant le soin de la vengeance comme un legs national ? Et d'ailleurs, les situations seraient plus irritantes qu'elles ne l'étaient à la suite des événements de 1814 et de 1815 ; les deux peuples ne dateraient plus de Waterloo, mais de Louvain. La campagne d'août 1831 suffirait pour rendre désormais impossible toute nouvelle association des deux peuples ; de 1815 à 1830, nous avons pu dire à la Hollande : « Le droit de conquête n'a été en 1815 qu'une fiction ; nous n'avons point été vaincus ; nommez-nous le champ de bataille, montrez-vous vos trophées ? » La Hollande nous répondrait maintenant : « Les traités de 1815 me supposaient le droit de la conquête ; je le possède en effet depuis 1831 ; j'ai donné aux traités de 1815 la sanction de la victoire ; le champ de bataille, les trophées, vous les connaissez ; vous n'êtes plus mes compagnons de Waterloo, vous êtes les vaincus de Louvain. » Honte, honte éternelle à la Belgique si elle acceptait la restauration en s'exposant à entendre ce langage ! La vie domestique serait ensanglantée par des combats de tous les jours ; et le duel privé deviendrait bientôt un duel national. Que si, remise en présence de la Hollande, confondue avec la Hollande par ses rapports quotidiens, la Belgique venait à perdre la conscience d'elle-même, à pardonner cette prétendue victoire de 1831 qui ne fut que le prix de la déloyauté, à considérer des événements qui l'ont occupée quatre années comme lui étant étrangers ; que si, majorité, elle reconnaissait à la minorité le droit de conquête et la suprématie politique, il faudrait supposer que le peuple qui, pendant quatre années, s'est agité dans cet espace situé entre la Hollande, la France et l'Allemagne, est mort tout entier et en un jour, rayer désormais de l'histoire ce mot de Belgique, couvrir du voile noir de Marino Faliero la place que ce peuple s'était faite parmi les peuples ; que si quelque homme prétendait avoir survécu, s'il se nommait, s'il se disait Belge, il faudrait lui répondre : « Gardez-vous de prononcer ce nom, car nous vous demanderons ce qu'est devenu le peuple qui l'a porté. » — Mais la Belgique vit et veut vivre ; elle ne se sent ni honte ni repentir ; il y a désormais entre elle et la Hollande une incommensurable intervalle. Louvain est là ; il ferme la voie à tout retour vers le passé ;

Louvain est là comme un défi jeté à l'avenir ; et dont les nécessités politiques ont seules ajourné les suites. Tôt ou tard, on se rencontrera, et l'on se souviendra de Louvain. La vengeance est ajournée, mais la déloyauté subit déjà sa peine, la maison d'Orange a rendu sa déchéance irrévocable par sa prétendue victoire même ; elle ne peut plus régner sur ceux qu'elle a voulu déshonorer ; la Belgique ne pourrait accepter de nouvelle réunion à la Hollande qu'après avoir obtenu une impossible réparation qui ôterait à une restauration volontaire tout caractère de conquête. »

Bulletin de la bourse de Bruxelles du 4. — La hausse fait tous les jours de nouveaux progrès. Les perpétuelles se sont traitées, à notre bourse d'aujourd'hui, de 48 1/4 à 48 3/8 et les cortès de 47 1/2 à 47 5/8. Les actions de la banque de Belgique sont toujours demandées de 11 1/2 à 11 3/4, et celles de la société de commerce de 9 1/2 à 9 3/4 ; il y a papier pour les premières à 12 et pour les autres à 10.

Les prix de tous les fonds ont été tenus très fermes ; on paraît croire à la continuation de la hausse.

A deux heures et demie on est plus ferme : il y a argent pour les perpétuelles à 48 1/2 et 47 3/4 pour les cortès.

#### SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE.

L'exposition d'hiver aura lieu dimanche prochain 8 mars, et les deux jours suivants, à l'hôtel-de-ville.

#### ETAT-CIVIL DE LIEGE, Du 4 MARS.

Naissances : 5 garçons, 4 filles.

Décès : 2 garçons, 2 filles, 2 hommes, 4 femmes, savoir : Hubert Bernard Boulhon, âgé de 83 ans, sans profession, en Pêcheur, veuf de Marie Elisabeth Constant. — Gilles Toussaint Devillers, âgé de 71 ans, perruquier, faubourg Saint Laurent, veuf de Marie Thérèse Deprez. — Marie Catherine Joseph Detro, âgée de 87 ans, couturière, rue Vert Bois, veuve de Simon Courard. — Anne Béatrix Etienne, âgée de 83 ans, domestique, rue Vert Bois. — Anne Marie Stols, âgée de 58 ans, sans profession, rue Pierreuse, veuve d'Arnold Mourmans. — Anne Joseph Léonard, âgée de 34 ans, sans profession, faubourg Saint Léonard, épouse de Jean Jacques Delderenne.

#### THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui jeudi, 5 mars, 3<sup>e</sup> représentation du 7<sup>e</sup> mois d'abonnement, les Enfants d'Edouard ; précédé par la Lettre de Change, opéra en un acte. Le spectacle sera terminé par Une Passion, vaudeville en un acte de MM. Varin et Desverger.

Dimanche, 8 mars, GRAND BAL PARÉ et MASQUÉ, au théâtre royal.

Prix d'entrée ; 4 fl. P. B.

Lundi, 8 mars, abonnement généralement suspendu, la sixième représentation de GUSTAVE III, ou le Bal Masqué, grand opéra historique en cinq actes et à grand spectacle.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

MARDI soir, on a PERDU à partir du quai d'Avroy, jusqu'à la salle de spectacle, DEUX CHEMISETTES brodées, garnies d'une pointe de dentelle. Récompense à la personne qui les rapportera rue Tête de Boeuf, n<sup>o</sup> 667.

#### A. J. COLLETTE-DUCHESNE,

A Reçu du LIN filé d'une excellente qualité, depuis 1 fr. 50 c. jusqu'à 2 frs. 40 c. la livre.

Il continue de tisser NAPPE, SERVIETTES et TAPIS de table ; il tient aussi un DÉPOT de blanchissage.

S'adresser à son domicile, à l'Arbre d'Or, à Herstal, près Coronmeuse, et chez Mme. veuve OLIVIER, teinturière, rue Hors Château, à Liège. 990

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hotel-de-Ville

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hotel-de-Ville

HUITRES anglaises, 4<sup>e</sup> qualité, chez PERET, rue Ste-Ursule

Cabilleaux, Rivets et Rayes, chez PERET, rue Ste-Ursule

HUITRES anglaises chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont

Cabilleaux, Rivets, Elibottes, Flottes, Plays, à un prix très modéré, chez ANDRIEN, fils, rue Souverain-Pont.

POISSONS de MER très-frais, au Moriane, rue du Stockis

A LOUER chez DEFOOZ, à ENGIS, UNE MAISON ou QUARTIER avec jardin, écurie, fournil, etc. S'y adresser ou rue Ste. Ursule, n<sup>o</sup> 881, où on peut s'adresser pour une NOURRICE. 985

A VENDRE 600 PEUPLIERS de CANADA et d'ITALIE etc., faubourg Ste. Marguerite, n<sup>o</sup> 258.

## VENTE D'UN BEAU MOBILIER.

JEUDI 12 MARS 1835 et jours suivants, à deux heures de relevée, il sera procédé dans la maison mortuaire place Saint-Paul, n° 527, à la VENTE publique du BEAU MOBILIER délaissé par feu Mlle. L. de BOSSY, et consistant en tables, chaises, canapés, lit en bois d'acajou, glaces, pendules, candelabres, argenterie, batterie de cuisine, très-beau linge de table, etc. On peut voir ce mobilier tous les jours de dix heures à midi. 987

## BELLE VENTE DE MEUBLES, AU CHATEAU DE FORÊT, ARRONDISSEMENT DE LIÈGE.

LE 9 MARS 1835 et jour suivant, à 10 heures du matin, on VENDRA audit lieu UN MOBILIER consistant en chaises, fauteuils, tables, commodes, armoires, bois de lit, matelats, couvertures en laine, courtpointes, literies en plumes et en crin, rideaux et leurs garnitures, batterie de cuisine, ustensiles de ménage et quantité d'autres objets dont le détail serait trop long. Instruments aratoires et de jardins, belles vaches et pores, d'excellentes races. 862

## VENTE PAR SUITE DE SURENCHÈRE.

VENDREDI 13 MARS 1835, à deux heures de relevée, le notaire DELEXHY, VENDRA définitivement au plus offrant, en son étude, rue St. Severin, les IMMEUBLES suivants provenant de la succession de BERTRAND-DONNAY.

*Mises à prix.*

1 <sup>er</sup> Lot. Une MAISON et 14 verges de jardin,	8505 00
2 <sup>e</sup> Lot. Une Houblonnière de 2 verges 10 p.	4276 00
3 <sup>e</sup> Lot. Une autre de même contenance,	4221 00
4 <sup>e</sup> Lot. Une Houblonnière de 7 verges grandes,	2834 20
5 <sup>e</sup> Lot. Un pré de 4 verges grandes,	880 00
6 <sup>e</sup> Lot. Une pièce de terre d'une verge grande,	330 00
7 <sup>e</sup> Lot. Une autre d'une verge et demie,	385 00
8 <sup>e</sup> Lot. Une Houblonnière d'une verge et demie,	572 00

Tous ces IMMEUBLES sont situés à la Boverie. S'adresser audit notaire pour connaître les conditions. 989

## RENTES A VENDRE.

23 RENTES s'élevant à un capital de 6.900 francs, rentes bien constituées, bien conservées et servies, et les titres nouveaux passés en temps utile. S'adresser à M<sup>e</sup> WERPIN, notaire à Huy, pour tous renseignements. On peut traiter de gré à gré avec ledit notaire, pour tout ou en partie. 992

## UNE BELLE CHAUDIÈRE A VENDRE.

UNE CHAUDIÈRE A BIÈRE presque neuve et de la plus belle dimension, contenant environ 35 ou 40 barils, avec deux cuves ou sans. D'adresser à M. BERNARD, chaudronnier, rue Neuve, à Huy, ou à M. P. MELIN, propriétaire, au Moulin Alhaye lez-Statte, près de Huy, chez qui ces dits objets sont déposés. 993

## VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Le mardi 10 mars courant, à deux heures de l'après-dînée, au local de la maison commune de Herstal, les héritiers de la dame Ida Bovy, vivante, épouse de Guillaume Matrai, feront exposer en VENTE publique et aux enchères, par le ministère de M<sup>e</sup> COURARD, notaire, les IMMEUBLES dont la désignation suit : situés commune susdite, savoir :

- 1<sup>er</sup> Lot. — Un jardin potager, situé en Roilsarius, mesurant 2 verges grandes, 6 petites, joignant à Jean Henrard et à la dame veuve Leruete.
- 2<sup>e</sup> Lot. — Un idem, atenant au précédent, contenant une verge grande, joignant à la dame veuve Gaspar Wilmet.
- 3<sup>e</sup> Lot. — Une pièce de terre, sise derrière les Hayes, ile de Monsin, mesurant une verge grande, tenant à Gilles Closset et à Remy Gillet.
- 4<sup>e</sup> Lot. — Une idem, au même endroit, contenant 2 1/2 verges grandes, joignant à M. Corexhe et à la dame Catherine Severin.
- 5<sup>e</sup> Lot. — Un verger garni d'arbres au même lieu, mesurant 4 verges grandes, tenant à Jean Joseph Bovy et à M. Philippe Binon.
- 6<sup>e</sup> Lot. — Un idem, au même endroit, contenant 2 verges grandes, joignant Michel Jurdan et des chemins vicinaux.
- 7<sup>e</sup> Lot. — Un idem, situé en lieu dit au Crucifix, contenant 4 1/2 verges grandes, tenant à M. Lambert Jehotte et les enfants de feu Jacques Paul Dery. 982

## VENTE PAR ACTIONS DU CHATEAU DE HUTTELDORF.

Cette vente comprend six lots principaux. 1<sup>o</sup> Le superbe château de Hutteldorf, près de Vienne, avec son parc, ses jardins, forêts, etc., d'une valeur de 550.000 florins. 2<sup>o</sup> La belle seigneurie de Neudenstein en Illyrie, avec ses magnifiques dépendances, d'une valeur de 250.000 florins. 3<sup>o</sup> La jolie terre de Koschehube en Carniole. 4<sup>o</sup> Une précieuse collection de tableaux des meilleurs peintres. 5<sup>o</sup> Un service de table en argent des plus riches. 6<sup>o</sup> Une toilette de dames, en or et en argent, des plus élégantes. Il y a en outre 22.000 gains en espèces de 32,500 10,000, 6,000, 4,500 4,000, 3,375, 2,000 florins, etc., se montant à UN MILLION 112,750 florins. Le tirage se fera à Vienne, sous la garantie du gouvernement.

IRRÉVOCABLEMENT LE 2 AVRIL 1835. PRIX D'UNE ACTION : 20 FRANCS.

Sur six prises ensemble, une septième, gagnant forcément au moins 5 florins, sera délivrée gratis, ou à la volonté de l'acquéreur, sur cinq prises ensemble, la sixième gratis, en une action ordinaire. Les paiements pourront se faire en billets, effets de commerce, et moyennant mes dispositions. Le prospectus français détaillé se délivre gratis. On est prié de s'adresser pour tout ce qui concerne cette vente, par des lettres mêmes non affranchies, directement au dépôt général des actions de

Louis PETIT, banquier et receveur-général, à Francfort sur Mein.

La liste officielle du tirage sera adressée, franc de port, aux intéressés par mon entremise. 978

## AVIS INTERESSANT. NOUVELLE VENTE PAR ACTIONS.

Cette vente, qui présente les plus grandes garanties, se fera à VIENNE le 2 AVRIL 1835, irrévocablement, avec autorisation de S. M. l'empereur d'Autriche et sous la surveillance des autorités impériales.

Elle comprend : 1<sup>o</sup> le CHATEAU SEIGNEURIAL de Hutteldorf et ses dépendances, près de Vienne; 2<sup>o</sup> la GRANDE SEIGNEURIE de Neudenstein en Illyrie; 3<sup>o</sup> la BELLE TERRE DE KOSCHEHUBE et une précieuse COLLECTION de 134 TABLEAUX en huile et d'estampes, 4<sup>o</sup> UN MAGNIFIQUE SERVICE DE TABLE et d'argenterie, et 1000 fls. d'argent et une COUPE; enfin cette vente comprend 22,005 gains, se montant ensemble à un million 112,750 fl.

On peut dès à présent se procurer des prospectus détaillés et des actions au prix de 20 frs. la pièce, au n° 475, rue de la Rose, à Liège. 991

## L'ECHO DU MONDE SAVANT.

Ce journal doit renfermer les cours scientifiques les plus importants qui se font à Paris. Tels sont les suivants : le cours de géologie que professe M. Elie de Beaumont au collège de France; les cours de chimie industrielle de M. Clément-Désormes, d'astronomie de M. Arago et d'archéologie de M. Raoul-Rochette. En outre, on trouve dans cet utile journal, dont le cadre s'est si rapidement accru, toutes les nouvelles qui intéressent les hommes et les progrès de la science; un fidèle compte rendu des discussions qui s'agitent entre les savans; un bulletin archéologique très complet, les sujets de prix proposés en France et à l'étranger; une revue analytique des ouvrages nouveaux anglais, allemands, italiens, enfin un bulletin d'annonces scientifiques. Ce journal dont la rédaction toujours claire est parfois très piquante, demeure fidèle à son épigraphe : *Indiquer le progrès, signaler les abus.* Il est, pour les cercles et les cabinets de lecture, le complément des feuilles littéraires, politiques et commerciales. *L'Echo du monde savant* paraît tous les vendredis avec deux suppléments par mois. Prix : 15 fr. par an pour toute la France, 8 fr. pour 6 mois, 4 fr. et 10 fr. pour l'étranger. On souscrit à Paris, rue Guenegand, n° 17, à Bruxelles, à la LIBRAIRIE MODERNE, Montagne de la Cour, n° 2. 966

## CODE DES CODES,

Contenant le code constitutionnel; le code civil; le code de procédure civile; le code de commerce; les codes d'instruction criminelle et pénal; le code des eaux et forêts; le code municipal et rural; le code administratif; le code militaire; le code des finances ou des revenus publics; le code international, le code ou recueil de formules, avec notes, analyses, commentaires, etc., etc. Chaque matière, précédée d'un exposé des principes et de l'histoire de la législation Par

M. Crémieux, avocat aux conseils du roi et à la cour de cassation et M. Raison, avocat à la cour royale de Paris, avec la collaboration de MM. Odilon-Barrot, le duc de Bassano, Berryer, Blondeau, Charles Commenin, Delanoeville, Dupin jeune, Duvergier, Gérando, Hennequin, Jobard, Macarel, Mauguin, Mellot, Pagès, Parquin, Royer-Collard, Sauzet, Teste, Vatissin, Vivien.

Le Code des Codes se composera de trois volumes très-grand in-8 à colonnes paraissant par livraisons d'une feuille chaque semaine, à partir du 10 janvier. On souscrit pour tout ou partie de l'ouvrage. Prix pour toute la Belgique franco : 40 centimes la livraison — On souscrit à Bruxelles, A LA LIBRAIRIE MODERNE, Montagne de la Cour, n° 2. 964

VILLE DE LIÈGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la demande du sieur François Joseph Lovinfosse, charetier, demeurant à Bressoux, tendante à être autorisé à établir un petit four à chaux sur un terrain appartenant au sieur Jos. Driane, à l'endroit dit Champay, joignant le gravier des chevaux, Arrêtent :

Ladite demande sera publiée par la voie des journaux, et affichée tant sous le porche de l'hôtel de ville, qu'à la porte de l'église St. Remacle.

Les personnes qui auraient des observations à faire contre l'établissement projeté, sont invitées à les adresser à la régence dans le terme de 15 jours.

A l'Hôtel de Ville, le 4 mars 1835.  
Le président du collège, Louis JAMME.  
Par le collège, le secrétaire DEMANY.

ON CHERCHE en LOCATION une MAISON, de préférence avec un petit jardin et dans le quartier du Sud. S'adresser au bureau de cette feuille, où on dira pour qui est

CHAMBRES GARNIES ou non, à LOUER, rue St Severin, n° 689

## COMMERCE.

Bourse de Vienne du 23 fév. — Métalliques, 102 0/0. — Actions de la banque 1344 0/0.

Fonds anglais du 2 mars. — Cons., 91 3/4 0/0. — belge, 100 0/0. holland. 56 1/2, Portug. 92 3/8. Esp. cortés 59 5/8.

Bourse de Paris, du 3 mars. — Rentes, 5 p. %, 109 25 fin cour., 109 95. — Rentes, 3 p. c. 79 40, fin cour., 79 95. Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 96 40, fin cour., 96 90. — Emprunt Guebhard, 45 3/4; fin courant, 00 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. %, 45 3/4; fin courant, 00 0/0, 3 p. %, 27 7/8. fin courant, 00 0/0, différée 00 0/0. — Cortés, 45 3/4. — Portugais, 00 0/0. — d'Haïti 000 00. — Grec, 000. — Empr. belge, 102 1/2; fin courant, 103 0/0. — Empr. romain, 98 1/2. fin courant, 98 3/4. — Empr. de la ville de Bruxelles, 0000.

Bourse d'Amsterdam, du 3 mars. — Dette active, 55 7/8. — Ditto, 101 1/4. — Bill. de change, 25 7/8 0000. — Oblig. du syndicat, 95 1/4 000. — Ditto, 79 7/8 0000. — Rente des dom. Act. de la Société de commerce, 000 0/0 000 Rente française, 00 0/0. — Ditto de 1833, 0000. — Obl. russe Hop. et Cr., 103 5/8 0/0. Ditto de 1828, 103 3/4 0000. — Inscrit. russes, 70 5/8 0000. — Empr. russe 1831, 99 0/0 0000. — Rente perp. d'Esp. 00 0/0. — Ditto 00 0/0. — Dette diff. d'Esp., 15 13/16. — Obl. mét. Autriche, 99 5/8 0000. — Lots chez Gollals, 0/00. — Cert. Naples falc., 00 0/0. — Oblig. Danois, 00 0/0. — Oblig. du Brésil, 83 3/4. — Cortés, 46 1/4 000. — Ditto Grec, 0. — Lots de Pologne, 127 0/0.

Bourse d'Anvers, du 4 mars.

Changes.	à courts jours.	à deux mois	à 3 mois
Amsterdam	5/8 0/0 perte		
Londres.	12 05 0/0	A 42	P
Paris.	47 3/8	P 47 0/00	46 7/8
Francfort.	36 1/4	36 1/8	P 35 7/8
Hambourg.	35 1/2	35 1/4	A 35 3/16

Escompte 4 0/0.

Effets publics, Belgique. — Dette active, 104 1/4 A 0 Id. diff. 44 1/2 0. — Oblig. de l'entr., 95 P. — Empr. de 48 mill. 100 3/4 et A 000. — Id. de 12 mill., 0/0. Id. de 24 mill., 0 0/0. Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 0000. Oblig. synd., 0/00. — Rente remb., 2 1/2, 88 1/2 et 97 A 0. Espagne. Guebb., 46 1/4 000. Id. perp. Paris, 5 p. c., 0/00. Id. perp. Amst., 48 3/8 48 0 00/00 0/0 0/0. — Idem dette différée, 46 1/4 16 1/8.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

500 caisses suere Havane blond, prix inconnu.

Arrivage au port d'Anvers, du 3 mars.

La barque anglaise Columbine, c. Brown, v. de St. Domingue, ch. de café et bois de teinture.

Le brick anglais Elisabeth, c. Kussel, v. de Séville, ch. de laine.

Le schooner belge Eliza, c. Dobbelaer, v. d'Alicante, ch. de fruits et viu.

Le schooner koff hanovrien Maria, c. Loots, v. d'Emden, ch. d'avoine et orge.

Bourse de Bruxelles, du 4 mars. — Belgique. Dette active, 54 0/0 P. Emp. 24 mill., 100 5/8 0. Action de la société générale (5), 710 A. Société de commerce de cette ville, 410 P. Banque de Belgique (5), 11 17 50 A. — Hollande. Dette active, 55 0/0 0. — Espagne Gueb., 47 1/4 P. Perpétuelle Anvers, 3 p. %, 0 Id. Amst. 5 p. %, 48 3/8 0 0 000. Id. Paris, 3 p. %, 27 1/2 A. Cortés à Lond., 47 3/4 P. Dette diff., 16 3/4 P.

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622 à Liège